

Fiche signalétique

FDS n° : S-9506

Solid Ink -Black, Cyan, Magenta, Yellow

Date d'émission 2008-12-02

Date de révision 2018-07-10

Version 2

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Identificateur de produit

Nom du produit

Encre solide pour ColorQube 9200 Series, ColorQube 9300 Series

N° de pièce

108R00829, 108R00830, 108R00831, 108R00832, 108R00833, 108R00834, 108R00835, 108R00836, 108R00837, 108R00838, 108R00839, 108R00840, XRX16213110-04-NPI, XRX16213210-03-NPI, XRX16213310-03-NPI, XRX16213410-03-NPI

Couleur

Cyan, Noir, Magenta, Jaune

Substance/mélange pur

Mélange

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Impression

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabriqué par : Xerox Corporation, Office Group
P.O. Box 1000
Wilsonville, OR 97070-1000

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec

Personne à contacter Manager, environnement, santé, sécurité et durabilité
Adresse de courriel askxerox@xerox.com
Numéro de téléphone en cas d'urgence Informations surete (800)275-9376
Urgence transports (Chemtrec) (800)424-9300

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

Non classé

Éléments d'étiquetage

Symbole(s) Aucun requis

Mot indicateur Aucun

Mentions de danger Aucun requis

Conseils de prudence Aucun requis

Autres dangers

Pas PBT selon REACH annexe XIII
Peut former un mélange explosible d'air et de poussières en cas de dispersion

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Mélanges

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Classification SGH	Mentions de danger
Cire de paraffine	8002-74-2	50-60	--	--
Résine	Propriétaire	10-20	--	--
Colorant bleu	Propriétaire	0-10	--	--
Colorant rouge	Propriétaire	0-10	--	--
Colorant jaune	Propriétaire	0-10	--	--
Teinture noire	Propriétaire	0-10	--	--

"--" indique qu'aucune classification ou mention de danger ne s'applique.

4. PREMIERS SOINS

Description des mesures pour les premiers secours

Conseils généraux	En cas de conditions graves ou persistantes, appeler un médecin ou des soins médicaux d'urgence.
Contact avec les yeux	Pas une voie d'exposition prévue, Laver abondamment à l'eau
Contact avec la peau	Laver à l'eau chaude et au savon
Inhalation	Non applicable
Ingestion	Non applicable

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Toxicité aiguë	
Yeux	Ne devrait pas être un irritant
Peau	Ne devrait pas être un irritant
Inhalation	Non applicable
Ingestion	Non applicable

Symptômes principaux	Aucun effet connu dans des conditions normales d'utilisation
Troubles médicaux aggravés	Aucun dans des conditions normales d'utilisation

Indication de consultation médicale immédiate et du traitement spécial requis

Protection des sauveteurs	Aucun équipement de protection particulier requis
Notes au médecin	Traiter en fonction des symptômes

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Poudre sèche, Dioxyde de carbone (CO ₂), Halons
Moyens d'extinction inappropriés	Aucun renseignement disponible

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Une substance non combustible ne brûle pas par elle-même, mais elle peut se décomposer sous l'effet de la chaleur et produire des vapeurs corrosives ou toxiques

Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection

Autres informations

Point d'éclair > 221 °C / > 429 °F

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucun requis

Précautions pour le protection de l'environnement

Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises en cas de déversement

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Non applicable
Méthodes de nettoyage Aucune précaution particulière n'est requise pour la manutention de ce produit

Référence à d'autres sections

Voir la section 12 pour des données écologiques supplémentaires
 Voir Section 13 pour plus d'informations

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils sur la manutention sécuritaire Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer
 Équipement de protection individuelle, voir la section 8

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques ou conditions de stockage Conserver dans des contenants correctement étiquetés
 Entreposer à la température ambiante
Produits incompatibles Aucun connu

Types d'utilisation particuliers

Impression

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL
Cire de paraffine	TWA: 2 mg/m ³	
Teinture noire		Ceiling: 0.1 mg/m ³

Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique Aucun dans des conditions normales d'utilisation

Mesures de protection individuelle, tels qu'équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux Aucun équipement de protection particulier requis
Protection respiratoire Aucun équipement de protection particulier requis.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Cireux	Odeur	Légère odeur
État physique	Solide	Seuil olfactif	Aucun renseignement disponible
Couleur	Cyan, Noir, Magenta, Jaune	pH	Non applicable
Point d'éclair	> 221 °C	/	> 429 °F
Point/intervalle d'ébullition	Non applicable		
Point de ramollissement	Non applicable		

Taux d'évaporation Non applicable
Limites d'inflammabilité dans l'air Non applicable

Pression de vapeur Non applicable
Densité de vapeur Non applicable
Densité ~ 1 @ 25 °C
Solubilité dans l'eau Insoluble
Coefficient de partage Non applicable
Température d'auto-inflammation Non applicable
Température de décomposition Non déterminé
Viscosité Non applicable
Propriétés explosives Non explosif
Propriétés comburantes Non applicable

Autres informations

Aucun

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation

Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales

Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Aucun dans des conditions normales de traitement
Polymérisation dangereuse Une polymérisation dangereuse ne se produira pas

Conditions à éviter

Températures supérieures à 200 °C

Matières incompatibles

Aucun connu

Produits de décomposition dangereux

Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs irritants

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

L'information sur la toxicité ci-dessous est pour les produits encre solide et est basé sur des études menées sur chaque ingrédient propriétaire individuel de Xerox. Compositions pourcentage de chaque ingrédient dans les produits d'encre ont été considérées dans l'évaluation finale.

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Renseignements sur le produit

Irritation Ne devrait pas être un irritant
DL50 par voie orale Pas de données disponibles au niveau du produit
DL50 par voie cutanée Pas de données disponibles au niveau du produit

Renseignements sur les composants

Nom chimique	CL50 par inhalation	DL50 par voie cutanée	DL50 par voie orale
Cire de paraffine		3600 mg/kg (Rabbit)	5000 mg/kg (Rat)

Toxicité chronique

Sensibilisation Devrait pas être un sensibilisateur
Effets neurologiques Aucun renseignement disponible
Effets sur les organes cibles Aucun renseignement disponible

Effets CMR

Effets mutagènes Devrait pas être mutagène
Toxicité pour la reproduction Pas d'information disponible
Cancérogénicité Ne contient aucun ingrédient inscrit comme un cancérogène

Autres effets toxiques

Risque d'aspiration Non applicable
Autres effets néfastes Aucun connu

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Selon les données disponibles, le mélange / préparation n'est pas nocif à la vie aquatique

Persistance et dégradabilité

Ne se biodégrade pas facilement

Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable

Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau

Autres effets néfastes

Présente un danger faible ou nul pour l'environnement.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination Sous sa forme commerciale, ce produit n'est pas un déchet dangereux selon les règlements fédéraux (40 CFR 261)
 Waste must be disposed of in accordance with federal, state and local environmental control regulations.

Emballage contaminé Aucune précaution particulière n'est requise pour la manutention de ce produit

État d'inventaire des déchets de la Californie

Ce produit contient une ou plusieurs substances qui sont inscrites auprès de l'État de la Californie comme un déchet dangereux.

Nom chimique	Statut de déchets dangereux de la Californie
Teinture noire	Toxic Corrosive Ignitable

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Cette substance n'est pas soumise à la réglementation comme une marchandise dangereuse pour expédition

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Statut réglementaire de l'OSHA

Cette matière n'est pas considérée comme dangereuse selon Hazard Communication Standard (la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses) d'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Canada

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits dangereux (RPD) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPD.

Inventaires internationaux

TSCA Est conforme à (aux)
LIS/LES Est conforme à (aux)

Réglementations fédérales des

Etats-Unis

SARA 313

Section 313 du Titre III du « Superfund Amendments and Reauthorization Act » de 1986 (SARA). Ce produit contient un produit ou des produits chimiques qui sont soumis aux exigences de rapport du « Act and Title 40n » du Code de règlements fédéraux, Partie 37

Nom chimique	No. CAS	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Teinture noire		1.0

Loi sur la qualité de l'eau

Ce produit contient les substances suivantes qui sont répertoriées comme polluants selon le Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

Nom chimique	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
Teinture noire		X		

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique, Section 112, Polluants atmosphériques dangereux (HAP) (voir 40 CFR 61)

Ce produit contient les substances suivantes qui sont listés comme polluants atmosphériques dangereux (PAD) sous la section 112 du Clean Air Act:

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Données du HAPS	Produits chimiques à COV	Classe 1 Agents d'appauvrissement de l'ozone	Classe 2 Agents d'appauvrissement de l'ozone
Teinture noire		0-10	Present			

CERCLA

Comme il est expédié, ce produit ne contient aucune substance réglementée comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive environmental response compensation and Liability Act) (40 CFR 302) ou de SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) (40 CFR 355). Il peut exister des exigences particulières en matière de déclaration au niveau local, régional ou provincial pour des rejets de ce produit

États-Unis - Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Bien que ce produit contient des substances incluses dans certains États américains Right-to-Know règlements, les particules sont liées dans une matrice unique et, par conséquent, le produit ne pose aucun danger spécifique.

Nom chimique	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
Cire de paraffine	X	X	X		
Teinture noire		X	X	X	

16. AUTRES INFORMATIONS

Date d'émission 2008-12-02
Date de révision 2018-07-10
Note de révision Mise à jour du format

Avis de non-responsabilité

Les renseignements fournis dans cette fiche signalétique sont exacts selon nos connaissances, nos renseignements et notre opinion à la date de sa publication. Les renseignements donnés sont conçus seulement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés seulement au produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, sauf si spécifié dans le texte.

fin